Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261116-S06-CC-182-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Mise en ligne le 20/11/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 182/2026
SÉANCE N° 06 DU 16 NOVEMBRE 2026

FORUM DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES MÉTIERS (FESM) 2027 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET VOTRE MÉTIER DEMAIN

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 10 novembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Jean-René Ladurée (à partir de 18 h 17), Fabienne Le Ridou, Valérie Melot-Raynal, Damien Richard, André Vigouroux, Christine Nadau (à partir de 18 h 21), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Jean-Marc Chanteau, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Patrice Morin, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoine, Habib Bousbih, Nadège Davoust, Michel Neveu, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 23), Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle (à partir de 18 h 20), Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Fabien Robin, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin, Louis Michel, Eric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Isabelle Jouault, Annette Chesnel, Manel Bentefrit, Eric Lemoine.

Étaient représentés
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Olivier Richefou a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Jérôme Fortin-Stoltz a donné pouvoir à Habib Bousbih, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard.

Nicolas Deulofeu et Nadège Davoust ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 17 novembre 2026

N° 182/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

FORUM DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES MÉTIERS (FESM) 2027 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET VOTRE MÉTIER DEMAIN

Rapporteur : Christine Nadau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-10,

Considérant que le Forum de l'Enseignement Supérieur et des Métiers est destiné à favoriser prioritairement l'orientation des jeunes par une information aussi large que possible sur les formations et les métiers,

Que Laval Agglomération est partenaire de l'association « Votre métier demain » dans le cadre de l'organisation du forum de l'enseignement supérieur et des métiers,

Qu'il est proposé un nouveau partenariat dans le cadre de l'édition 2027 de ce forum,

Considérant le projet de convention joint en annexe à la présente délibération,

Après avis de la commission développement économique, emploi, enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Laval Agglomération, partenaire de l'association "Votre métier de demain" pour l'organisation du Forum de l'Enseignement Supérieur et des Métiers, apporte son soutien financier à hauteur de 19 000 € pour l'organisation de l'édition 2027 qui se déroulera les 22 et 23 janvier 2027.
Les termes de la convention avec l'Association "Votre Métier Demain sont approuvés.

Article 2
La subvention 2027 à l'Association "Votre Métier Demain", d'un montant de 19 000 € fera l'objet d'une inscription au BP 2027.

Article 3
Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Florian Bercault